



AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 28 - 2022

Changement à la date de fermeture et aux heures limites des ententes spéciales de la section Montréal au lac Ontario

En raison des conditions environnementales sévères affectant la navigation, la date de fermeture de la section Montréal au lac Ontario a été reportée de 12h00 (midi) le 31 décembre 2022 à 12h00 (midi) le **1^{er} janvier 2023**.

Les navigateurs sont avisés que les heures limites pour l'acceptation de navire sous entente spéciale ont été **prolongées** comme suit;

- Tous navires qui se rapportent en descendant à Cap Vincent **AVANT 23h59 le 30 décembre 2022**, pourront être acceptés pour transiter la section de Montréal au lac Ontario, sous une entente spéciale, si les conditions opérationnelles le permettent.
- Tous navires qui se rapportent en montant au point d'appel 2 **AVANT 04h00 le 31 décembre 2022** pourront être acceptés pour transiter la section de Montréal au lac Ontario, sous une entente spéciale, si les conditions opérationnelles le permettent.
- Tous navires quittant un port dans la section Montréal – lac Ontario **AVANT 06h00 le 31 décembre 2022** pourront être acceptés pour transiter la section de Montréal au lac Ontario, sous une entente spéciale, si les conditions opérationnelles le permettent.

Le 27 décembre 2022